



Préparation d'une maturité avec mention bilingue

français – italien

Edition 2017

Les indications de la présente brochure sont valables jusqu'à la publication d'une nouvelle édition. La version numérique en ligne sur le site internet des gymnases fait foi.

www.vd.ch/gymnase

Maturité avec mention bilingue français – italien

La maturité avec mention bilingue français – italien permet la fréquentation d'un gymnase de Suisse italienne durant toute la 2^e année ; cette possibilité est offerte aux élèves depuis la rentrée 2015 – 2016.

En 3^e année, les élèves sont regroupés au Gymnase de La Cité.

Les élèves sont scolarisés en 1^{er} année dans un gymnase vaudois en fonction de leurs différents choix en matière de disciplines fondamentales et d'options spécifiques.

Ils accomplissent leur 2^{er} année au Liceo di Lugano 2. Le travail de maturité est accompli en italien. Pendant la 3^{er} année suivie dans un gymnase vaudois, au moins une discipline est enseignée dans cette langue.

En 3^{er} année, les élèves sont regroupés au Gymnase de La Cité pour être intégrés dans des classes spécifiques et bénéficier d'un accompagnement pédagogique *ad hoc*. Le travail de maturité est accompli en italien.

La note de géographie devant figurer sur le bulletin final de 3^{er} année, celle-ci s'acquiert en principe pendant la 2^{er} année, dans l'établissement tessinois.

Un certain nombre de dispositions ont été arrêtées pour le retour des élèves en 3^{er} année :

- ils peuvent bénéficier de mises à niveau ponctuelles ;
- ils peuvent être dispensés occasionnellement, par décision de la direction, de travaux écrits lorsque ces derniers portent essentiellement sur le programme de 2^{er} année ;
- pour la validation de la 2^{er} année, les notes des élèves sont transmises par le Liceo di Lugano au Gymnase de la Cité, qui établit le bulletin. Les conditions de promotion du Gymnase de la Cité font foi ;
- en cas d'échec léger, le gymnase vaudois peut accorder une promotion en 3^{er} année ;
- pour les notes de 2^{er} année reprises dans le bulletin définitif de 3^{er} année, il n'est pas tenu compte des résultats de 2^{er} année, sauf s'ils améliorent celui-ci ;
- la conversion des notes du gymnase d'accueil tient compte des échelles, des seuils et des conditions de promotion de l'école d'accueil.

Pour les examens, le niveau d'exigences est identique pour tous les élèves, qu'ils aient opté pour la maturité avec mention bilingue ou non. Il convient cependant de préciser quelques conditions, énumérées ci-dessous :

- langue 1, français : le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^{er} année ;
- langue 2, italien : le niveau d'exigences est le même pour tous les élèves, qu'ils soient inscrits à la maturité avec mention bilingue ou non ; le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les œuvres lues en 3^{er} année ;

- langue 3, anglais, grec ou latin: le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^e année;
- mathématiques: le programme est identique pour tous les élèves. Si le cours de mathématiques a fait l'objet d'un enseignement en italien, l'épreuve est la traduction conforme de l'épreuve en français;
- option spécifique: les élèves sont tenus de rattraper la matière manquée lors de leur séjour linguistique;
- travail de maturité: les modalités de la réalisation de ce travail en italien sont réglées dans le document émis par le Liceo di Lugano 2.

Conditions d'accès

Ne peuvent accéder à la préparation d'une maturité bilingue français – italien que les élèves qui ont choisi l'italien comme deuxième langue nationale (niveau débutant ou niveau standard) ou comme option spécifique.

Les élèves qui accomplissent une année complète dans un gymnase de Suisse italienne doivent obtenir, à la fin du 1^{er} semestre de la première année, un résultat égal ou supérieur à 45 points. D'autre part, ils doivent obtenir au moins 13 points en additionnant les moyennes de français, mathématiques et option spécifique.

Conditions financières

Les frais de matériel à acquérir sont pris en charge par les gymnases vaudois jusqu'à concurrence d'un montant de 1000 fr.

Selon la situation financière des familles, une bourse peut être demandée à l'Office cantonal des bourses pour la préparation d'une maturité avec mention bilingue. Le calcul du montant de la bourse tient notamment compte des frais supplémentaires effectifs dus au logement et à la pension ainsi que des frais liés à la formation.

Les parents paient l'écolage de leur enfant dans son gymnase d'origine; autrement dit, aucun écolage ne leur est facturé par le gymnase d'accueil.

Séjour linguistique

La préparation à la maturité bilingue implique une période d'immersion longue dans le Canton du Tessin. Il incombe aux familles de trouver une famille d'accueil.

Une fois les familles d'accueil trouvées, le répondant bilingue français – italien du gymnase d'accueil de 3^e année prend le relais pour assurer l'intégration scolaire des élèves vaudois dans les gymnases du Canton du Tessin.